

Légère baisse de l'emploi au 4^e trimestre en Île-de-France

Au 4^e trimestre 2025, l'emploi salarié privé en Île-de-France baisse légèrement (- 0,2 %).

Sur un an, l'évolution de l'emploi est négative.

Chiffres clés

- 0,2 %

Stabilité de l'emploi privé en Île-de-France au 4^e trimestre

6 338

emplois détruits sur un an dans la région

L'emploi francilien diminue très légèrement ce trimestre

L'emploi francilien a diminué de - 0,2 % ces trois derniers mois par rapport au trimestre précédent.

Si l'emploi dans l'industrie reste stable (+ 0,1 %), la construction (- 0,3 %) et le tertiaire hors intérim (- 0,1 %) enregistrent une perte de salariés.

L'évolution de l'emploi francilien suit la même tendance que celle observée au niveau national qui enregistre une perte de près de 33 000 emplois ces 3 derniers mois (- 0,2 % par rapport au trimestre précédent).

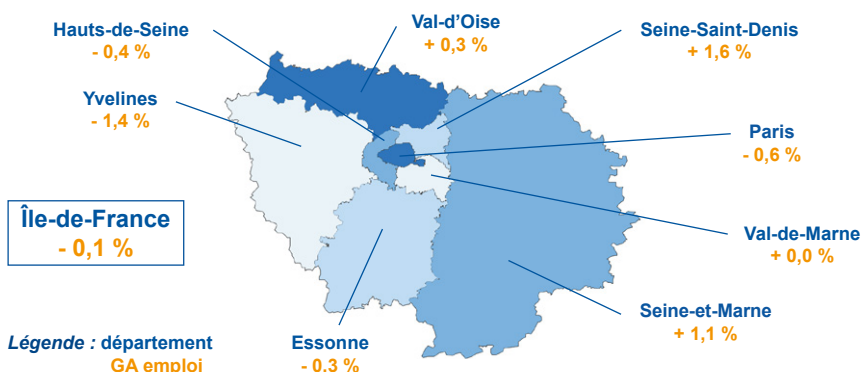
Légère baisse de l'emploi sur un an

Le niveau d'emploi francilien affiche une légère baisse sur un an (- 0,1 %), soit 6 338 emplois détruits.

La recherche et développement (- 5,5 %), la fabrication de machines et d'équipements (- 4,2 %), l'industrie des plastiques et produits non minéraux (- 4 %) et les télécommunications (- 3,2 %) sont les secteurs où l'emploi est en plus fort recul sur un an.

Au niveau national, les destructions d'emploi sur un an sont légèrement plus importantes (- 0,3 %), ce qui équivaut à près de 51 000 emplois supprimés.

CARTE 1 : Emploi salarié par département en glissement annuel (GA)



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

TABLEAU 1 : Masse salariale et emploi salarié du secteur privé

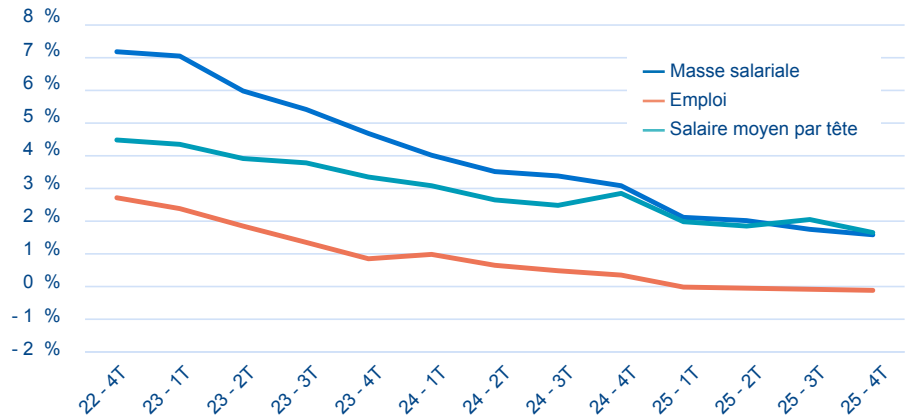
	En Niveau	Glissement trimestriel			Glissement annuel	
		2025 T4	2025 T2	2025 T3	2025 T4	
Île-de-France	Masse salariale (en millions d'euros)	61 657	+ 0,2 %	+ 0,3 %	+ 0,5 %	+ 1,6 %
		62 042	+ 0,1 %	+ 0,2 %	+ 0,9 %	+ 1,5 %
	Emploi (en milliers)	5 193	+ 0,0 %	- 0,0 %	- 0,2 %	- 0,1 %
	Salaire moyen par tête mensuel (en euros)	3 956	- 0,1 %	+ 0,4 %	+ 0,6 %	+ 1,7 %
France entière	Salaire mensuel moyen par tête (en euros)	3 981	- 0,1 %	+ 0,3 %	+ 1,1 %	+ 1,6 %
	Masse salariale (en millions d'euros)	185 887	+ 0,5 %	+ 0,3 %	+ 0,3 %	+ 1,5 %
		187 633	+ 0,5 %	+ 0,2 %	+ 1,0 %	+ 1,5 %
	Emploi (en milliers)	20 208	- 0,0 %	- 0,1 %	- 0,2 %	- 0,3 %
France entière	Salaire mensuel moyen par tête (en euros)	3 065	+ 0,3 %	+ 0,4 %	+ 0,5 %	+ 1,7 %
		3 094	+ 0,3 %	+ 0,3 %	+ 1,2 %	+ 1,6 %

*y compris prime de partage de la valeur instaurée par la loi du 16 août 2022 portant sur les mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat, prime exceptionnelle de pouvoir d'achat et prime Covid.

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)



GRAPHIQUE 1 :
Évolution de l'emploi et du salaire moyen par tête du secteur privé en glissement annuel (GA)



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Légère progression de la masse salariale

La masse salariale hors prime de partage de la valeur est en légère progression ce trimestre (+ 0,5 %). Celle-ci bénéficie exclusivement de la progression du salaire moyen (+ 0,6 %) dans un contexte de légère diminution de l'emploi.

La masse salariale cumulée sur les quatre derniers trimestres hors prime de partage de la valeur progresse de 1,6 % en glissement annuel, soit une progression quasi identique à celle observée sur le plan national (+ 1,5 %).

Le salaire moyen par tête (SMPT)

Sur un an, la croissance du Salaire moyen par tête (SMPT) est de + 1,7 %, soit une augmentation identique à celle observée sur le plan national. Le SMPT mensuel francilien s'établit à 3 956 € brut.

L'industrie est le secteur qui enregistre le salaire moyen par tête le plus élevé (4 858 €) tandis que la construction enregistre le SMPT le plus faible (2 773 €).

L'industrie crée toujours des emplois

L'emploi dans l'industrie continue de progresser ce trimestre (+ 0,1 %).

Sur un an, les emplois industriels sont à la hausse (+ 0,3 %). Les progressions les plus importantes s'observent dans quatre secteurs : la fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques (+ 2,2 %), l'industrie chimique (+ 1,7 %), les industries agro-alimentaires (+ 1,6 %) et l'habillement, textile et cuir (+ 1,6 %). Ces secteurs concentrent plus du tiers des emplois en région francilienne.

A contrario, trois secteurs affichent une baisse annuelle notable de leurs emplois : la branche bois et papier (- 7,8 %), la fabrication de machines et d'équipement (- 4,2 %) et l'industrie des plastiques, produits non minéraux (- 4 %). Ces secteurs totalisent près de 10 % de l'emploi industriel en Île-de-France.

L'emploi diminue dans la construction

L'emploi dans la construction diminue de - 0,3 % ce trimestre. Sur un an, ce secteur enregistre une perte d'emplois de - 0,7 %.

Le niveau d'emploi du tertiaire (hors-intérim) est relativement stable ce trimestre

L'emploi du tertiaire hors-intérim est relativement stable ce trimestre (- 0,1 %). Sur un an, la tendance est similaire. Il perd également 0,1 % de ses emplois.

Les évolutions sont très disparates selon les secteurs (cf. tableau 2).

Parmi les secteurs les plus dynamiques, on retrouve les activités pour la santé humaine (+ 1,5 % sur un an), les transports et entreposage (+1,5 %) et l'hébergement et la restauration (+ 1,4 %),

A contrario, la recherche et développement (- 5,5 %), les télécommunications (- 3,2 %) et les autres activités scientifiques et techniques (- 2 %) perdent des emplois.

L'emploi dans l'intérim chute à nouveau ce trimestre (- 1,4 %). Ce secteur qui est très sensible à la conjoncture économique est en repli sur un an (- 2,3 %).



TABLEAU 2 : Évolution de l'emploi salarié par secteur détaillé d'activité

Nace 38	Secteurs	Niveau trimestriel (en milliers)	Glissement annuel				
			2025 T4	2025 T4	2024 T4	2023 T4	2022 T4
BZ	Industries extractives	2,3	+ 0,2 %	- 1,7 %	- 2,6 %	+ 0,1 %	
CA	Industries agro-alimentaires	64,4	+ 1,6 %	+ 2,6 %	+ 3,9 %	+ 1,4 %	
CB	Habillement, textile et cuir	18,9	+ 1,6 %	+ 1,4 %	+ 1,6 %	+ 5,5 %	
CC	Bois et papier	10,7	- 7,8 %	- 2,8 %	- 3,9 %	- 2,5 %	
CD	Cokéfaction et raffinage	1,3	- 1,6 %	+ 0,1 %	- 2,3 %	+ 0,2 %	
CE	Industrie chimique	31,6	+ 1,7 %	+ 0,9 %	+ 2,7 %	+ 4,6 %	
CF	Industrie pharmaceutique	16,6	+ 1,5 %	+ 3,8 %	+ 3,8 %	+ 6,9 %	
CG	Industrie des plastiques, produits non minéraux	16,0	- 4,0 %	- 2,1 %	- 1,3 %	- 0,1 %	
CH	Métallurgie et fabrication de produits métalliques	22,4	- 2,6 %	- 1,9 %	+ 0,2 %	- 1,5 %	
CI	Fabrication de produits informatiques, électroniques, optiques	40,7	+ 2,2 %	+ 1,1 %	+ 2,7 %	+ 2,7 %	
CJ	Fabrication d'équipements électriques	13,1	+ 0,5 %	+ 0,6 %	+ 4,1 %	+ 0,7 %	
CK	Fabrication de machines et d'équipements n.c.a.	13,3	- 4,2 %	- 0,0 %	+ 1,8 %	- 0,7 %	
CL	Fabrication de matériels de transport	65,6	+ 0,2 %	- 1,8 %	+ 0,2 %	- 1,1 %	
CM	Industrie du meuble ; réparation et installation de machines	45,8	+ 1,1 %	+ 1,4 %	+ 4,2 %	+ 2,3 %	
DZ	Production, distribution d'électricité, de gaz	45,3	+ 0,4 %	+ 1,8 %	+ 1,9 %	+ 0,2 %	
EZ	Production et distribution d'eau, gestion des déchets	32,4	+ 0,5 %	+ 0,2 %	+ 3,6 %	+ 2,0 %	
FZ	Construction	356,6	- 0,7 %	- 1,0 %	+ 0,2 %	+ 1,1 %	
GZ	Commerce ; réparation d'automobiles et de motos	739,5	- 0,7 %	+ 0,2 %	+ 0,2 %	+ 0,9 %	
HZ	Transports et entreposage	407,9	+ 1,5 %	+ 1,0 %	+ 2,0 %	+ 0,7 %	
IZ	Hébergement et restauration	373,2	+ 1,4 %	+ 2,3 %	+ 1,4 %	+ 5,1 %	
JA	Édition et Audiovisuel	142,7	- 2,5 %	+ 0,4 %	- 1,0 %	+ 5,6 %	
JB	Télécommunications	52,9	- 3,2 %	- 3,0 %	- 2,9 %	- 2,4 %	
JC	Activités informatiques	283,1	- 2,1 %	- 2,2 %	+ 0,0 %	+ 8,1 %	
KZ	Activités financières et d'assurance	333,7	+ 1,1 %	+ 1,0 %	+ 1,7 %	+ 2,5 %	
LZ	Activités immobilières	81,5	- 0,5 %	- 2,2 %	- 3,4 %	+ 0,5 %	
MA	Activités juridiques, de conseil et d'ingénierie	474,0	- 0,6 %	+ 0,7 %	+ 1,8 %	+ 5,1 %	
MB	Recherche et développement	43,1	- 5,5 %	+ 0,4 %	+ 1,4 %	+ 2,3 %	
MC	Autres activités scientifiques et techniques	97,4	- 2,0 %	- 1,3 %	+ 0,9 %	+ 3,1 %	
NZ	Activités de services administratifs et de soutien	623,0	+ 0,1 %	+ 0,1 %	+ 0,0 %	+ 2,3 %	
OZ	Administration publique	43,7	- 0,9 %	+ 2,6 %	- 1,2 %	- 2,2 %	
PZ	Enseignement	101,6	- 1,3 %	+ 1,2 %	+ 1,1 %	+ 4,5 %	
QA	Activités pour la santé humaine	128,5	+ 1,5 %	+ 2,8 %	+ 1,1 %	+ 3,0 %	
QB	Action sociale et hébergement médico- social	227,0	- 0,0 %	+ 1,8 %	+ 2,1 %	+ 2,2 %	
RZ	Arts, spectacles et activités récréatives	107,6	+ 1,0 %	- 0,6 %	+ 2,4 %	+ 8,9 %	
SZ	Autres activités de services	135,9	+ 2,0 %	+ 0,2 %	+ 1,5 %	+ 1,7 %	
Industrie		440,6	+ 0,3 %	+ 0,5 %	+ 2,1 %	+ 1,3 %	
Construction		356,6	- 0,7 %	- 1,0 %	+ 0,2 %	+ 1,1 %	
Tertiaire		4 396,2	- 0,1 %	+ 0,6 %	+ 1,0 %	+ 3,1 %	
dont Tertiaire hors intérim		4 284,3	- 0,1 %	+ 0,5 %	+ 0,8 %	+ 3,0 %	
Intérim		111,9	- 2,3 %	- 4,3 %	- 7,4 %	- 0,1 %	

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)



TABLEAU 3 :
Emploi salarié
et SMTP par
département

	2025 T4	
	Emploi (en milliers)	SMTP (en Euros)
75 - Paris	1 616	4 441
77 - Seine-et-Marne	416	2 830
78 - Yvelines	410	3 622
91 - Essonne	380	3 267
92 - Hauts-de-Seine	1 039	4 980
93 - Seine-St-Denis	569	3 369
94 - Val-de-Marne	426	3 334
95 - Val-d'Oise	337	2 829
National	20 208	3 065

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Sources et méthodologie

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de la masse salariale produites au niveau national par l'Urssaf Caisse nationale sont labellisées par l'Autorité de la statistique publique (avis du 12/10/2016 - JORF du 16/11/2016 et avis n°2013-05 - JORF du 28/12/2013). Cette labellisation a été renouvelée pour une durée de cinq ans en avril 2020 (avis du 14/04/2020 - JORF du 18/04/2020). À cette occasion de nouvelles séries ont été labellisées : il s'agit des séries d'emploi et de masse salariale au niveau NACE38, ainsi qu'au niveau zone d'emploi et département*NACE17. La labellisation reconnaît la conformité de la production des statistiques d'emploi trimestrielles de l'Urssaf aux principes fondamentaux régis par le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne que sont, entre autres, l'impartialité, l'objectivité, la pertinence et la qualité des données.

Les séries labellisées produites dans le Stat'ur sont identifiées par le pictogramme

Les révisions des séries seront détaillées sur www.urssaf.org

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de masse salariale produites au niveau localisé sont publiées à T+ 90 jours sur open.urssaf.fr

Le champ de la publication couvre l'ensemble des cotisants du secteur concurrentiel qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation et la santé non marchandes, l'emploi par les ménages de salariés à domicile et l'agriculture. Le champ Urssaf est très proche de celui de l'Insee, qui inclut l'emploi à domicile.

Les effectifs salariés et la masse salariale sont issus, depuis mars 2015, des déclarations sociales nominatives (DSN) qui se substituent progressivement aux bordereaux récapitulatifs de cotisations (BRC). Les effectifs y sont en principe déclarés pour chaque établissement suivant la même définition que dans les BRC. Les DSN sont mensuelles.

L'emploi progresse en Seine-et-Marne et en Seine-Saint-Denis

Au 4^e trimestre 2025, les plus fortes baisses de l'emploi se situent dans trois départements franciliens : les Yvelines (- 0,5 %), le Val de Marne (- 0,4 %) et Paris (- 0,4 %).

L'emploi dans les autres départements est relativement stable.

Sur un an, la situation est particulièrement contrastée entre les différents départements franciliens.

L'emploi progresse tout particulièrement en Seine-Saint-Denis (+ 1,6 %) et en Seine-et-Marne (+ 1,1 %).

Le département des Yvelines (- 1,4 %) enregistre la plus forte destruction d'emplois.

Les évolutions sont moins marquantes dans les autres départements.

La masse salariale (assiette déplafonnée) désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, déclarés au titre de la période d'emploi étudiée.

L'effectif salarié, hors intérimaires, est l'effectif mesuré en fin de période. Il s'agit en général du dernier vendredi du mois. Chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par le réseau des Urssaf et la Caisse nationale.

Les données sont provisoires pour le trimestre étudié et sont désaisonnalisées (CVS) pour corriger notamment l'impact des versements de primes et les fluctuations saisonnières de l'emploi. Pour ces raisons, les données peuvent être légèrement révisées sur les périodes antérieures, essentiellement sur le trimestre précédent.

Le salaire moyen par tête (SMTP) est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé sur le trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle. Les évolutions trimestrielles (ou glissements trimestriels) comparent les données du trimestre avec celles du trimestre précédent. Les évolutions annuelles (ou glissements annuels) comparent les données du trimestre avec celles du même trimestre de l'année précédente.



Les publications statistiques du réseau des Urssaf sont consultables en ligne sur www.urssaf.org dans la rubrique Observatoire économique. On y trouve aussi des précisions sur les sources et les méthodologies.

Des données, ainsi que des datavisualisations, sont en outre disponibles sur l'espace « open data » du portail open.urssaf.fr.